

Le CNRS : centre de recherche ou machine à cash ?

Le Président directeur général du CNRS a décidé de mettre en place une nouvelle Direction générale déléguée à l'innovation (DGG-I) sans lien hiérarchique avec la Direction générale déléguée à la science (DGD-S).

Un CNRS dans le CNRS?

La DGD-I comprend la Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) avec 4 pôles :

- Le Pôle des relations avec les entreprises et transfert de l'Innovation (PRETI) prend la main sur la valorisation de la recherche et du transfert de technologies du CNRS. Il négocie notamment des accords-cadres avec de grands groupes industriels, et certains partenariats industriels. Il prend en charge les dépôts de brevets et les contrats de licences d'exploitation. Il accompagne les chercheurs dans la création d'entreprises et suit le développement des startups.
- Le Pôle science et innovation (PSI) assure les relations entre la DIRE, les Instituts, les laboratoires du CNRS. Il fait la prospective d'innovation pour le CNRS.
- Le Pôle réseaux & éco-systèmes (PRES) prépare l'intégration du CNRS dans les différentes structures en place et à venir : Pôles de compétitivité, SATT, Alliances / CVT, Réseau Curie... Il est aussi sensé produire des indicateurs et de tableaux de bord pour la Direction.
- Le Pôle affaires administratives et financières (PAAF) élabore et gère le budget alloué aux frais de gestion de la propriété industrielle et au fonctionnement de la DIRE incluant la gestion des personnels de la DGD-I.

Le développement des connaissances et la recherche technologique ne peuvent progresser qu'en synergie

Les Recherches fondamentales et appliquées évoluent de façon parfaitement intégrées, selon les champs de recherche et en fonction des modes de financement, récurrents ou contractuels. Le secteur public contribue, depuis fort longtemps, à l'innovation et à la croissance économique. Le problème n'est donc pas là. Le CNRS, depuis sa création, cultive ses collaborations avec les industriels et personne au CNRS ne conteste aujourd'hui l'intérêt de valoriser les inventions issues des explorations et des résultats de la recherche fondamentale. Rappelons qu'une justification essentielle de la recherche publique est de faire produire de nouvelles connaissances et de nouveaux objets technologiques dans un contexte de liberté de recherche. Tandis que la recherche industrielle est centrée sur la normalisation et la rentabilisation des technologies pour en faire des produits commercialisables.

Car il est bien là le problème: il y a un décalage entre les inventions émanant de la recherche publique et l'état de maturation de ces inventions. Tout d'abord, le transfert des connaissances et des technologies issues de la recherche publique suppose que les entreprises soient capables de les capter et les industrialiser. Les entreprises et les fonds d'investissements veulent des produits à mettre sur le marché clé en main. D'autre part, peu de structures, en France ou ailleurs dans le monde, se hasardent dans la valorisation des brevets de la recherche publique, brevets pris à des stades où ces inventions sont très immatures. Ayant peu de chance d'arriver sur le marché, ils nécessitent de toute façon des durées de maturation de plusieurs années que les entreprises ne veulent plus ou pas assumer.

Il en découle que les chercheurs publics sont souvent dans l'impossibilité frustrante de transférer leurs inventions. Aujourd'hui, l'externalisation à outrance de la recherche des firmes privées affaiblit leurs capacités internes de recherche et les possibilités d'un transfert efficace à partir des résultats de la recherche publique. Mais est-ce aux équipes de recherche publique d'assumer leurs carences?

L'effort de transfert vers l'industrie du CNRS doit se focaliser sur les meilleurs projets.

Les essais réussis restent rares. Prendre ce risque, nécessite donc de choisir scrupuleusement les projets puis de les développer pour les transférer à l'industrie. Puisque nous, les « fournisseurs d'innovation », sommes des fonctionnaires exerçant nos activités au sein d'un organisme national de recherche publique, notre objectif ne peut se réduire à créer de la valeur marchande mais bien d'agir dans l'intérêt général et d'enrichir le patrimoine national. L'effort de transfert vers l'industrie doit s'intensifier sur la maturation des meilleurs projets. C'est pour cela que le lien avec les scientifiques doit être préservé du plus amont au plus aval possible du processus de maturation. Les échanges entre recherche publique et recherche industrielle se nourrissent de multiples pratiques comme les contrats de consultant, l'échange de savoir-faire et de pratiques, l'embauche de doctorants, l'accueil de stagiaires. Ces échanges sont à l'origine de publications scientifiques.

Pour le SNTRS-CGT, les activités de valorisation doivent rester sous le pilotage de la DGD-S.

Entreprendre pour les scientifiques du CNRS ce n'est pas devenir chef d'entreprise, c'est mener à bien des projets scientifiques novateurs.

Pour maturer, il faut investir sinon cela se fera aux dépends des missions de recherche des laboratoires. Il est nécessaire de renforcer la capacité de connaissances des laboratoires et de permettre aux plateformes qu'ils financent de faire mûrir ces projets jusqu'au stade du transfert vers l'industrie. Où sont les créations d'emplois susceptibles de couvrir ou de remplacer le temps consommé pour les tâches de transfert afin de ne pas réduire le temps dédié à la création scientifique et technologique ? Le transfert devrait être soucieux de préserver les sources d'innovation....

A ce titre, il y a confusion entre l'esprit d'entreprise et la capacité à devenir chef d'entreprise. Nous plaidons pour une séparation des deux, pour donner toutes leurs chances aux inventions du CNRS de connaître un début de valorisation, il faut les faire prendre en main par de vrais professionnels dont c'est le métier et en épargnant aux chercheurs d'avoir à s'en occuper à temps plein.

A rebours de cette politique d'alignement de la recherche publique sur les attentes et critères à court terme du marché, nous préconisons de rétablir un juste équilibre entre politique de recherche non finalisée et politique de transfert. Des coopérations et des échanges entre recherche publique et industrielle supposent de maintenir des liens étroits et directs entre scientifiques de la recherche publique et scientifiques de la recherche privée. Cela suppose aussi de garantir l'indépendance intellectuelle des chercheurs et l'indépendance financière pour mener leurs travaux de recherche.

Qui dit indépendance financière de la recherche dit financements très majoritairement récurrents.

Qui dit indépendance intellectuelle dit suppression de l'HCERES et évaluation réalisée par des pairs majoritairement élus dans les sections du comité national

ADJOINTS TECHNIQUES
CHERCHEURS
DOCTORANTS
INGENIEURS
PRECAIRES
TECHNICIENS

Rejoignez <u>le S.N.T.R.S-C.G.T</u>

suivre le lien http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?rubrique32

SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 0 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : sntrscqt@vjf.cnrs.fr web :http://sntrscqt.vjf.cnrs.fr